

# S.I.Vo.M. DE SERMAISES

## COMPTE RENDU DE LA

### SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 9 - Procuration : 0 – Votants : 9

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises, sous la présidence de M. BOHN Gérard, Président.

Date de convocation du Conseil syndical : 18 septembre 2018

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE, vice-président - M. FAURE Christophe-Jacqy, délégué de THIGNONVILLE - Mme DEGUIN Françoise, déléguée de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE - M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN – Mme PIETREMENT Janine, déléguée de SERMAISES - M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE - Mme DOZIAS Véronique, déléguée de SERMAISES - Mme BELLIER Marie-Françoise, déléguée suppléante d'INTVILLE-LA-GUÉTARD.

Absent : M. BRECHEMIER José, délégué de PANNECIÈRES

Secrétaire de séance : M. JEANNE Georges

#### I – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 31 JUILLET 2018

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à l'unanimité

#### II – RAPPORT 2017 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU - APPROBATION

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel 2017 du service de l'eau.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### III – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Le contrat d'assurance statutaire groupe auquel le S.I.Vo.M. a adhéré le 01.01.2014 prend fin le 31.12.2019.

Ce contrat permet aux collectivités de percevoir le remboursement de tout ou partie du salaire des agents lorsque ceux-ci se trouvent en indisponibilité physique.

Le Centre de Gestion du Loiret va lancer une consultation pour le renouvellement dès le début de l'année 2019. Les collectivités qui souhaitent adhérer au contrat doivent lui donner mandat par délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à mandater le CDG 45 pour la procédure de mise en concurrence.

#### IV – PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DU PERSONNEL – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE

Le Centre de Gestion du Loiret s'est engagé dans une procédure de convention de participation **tant pour le risque santé (mutuelle) que pour le risque prévoyance** (assurance perte de salaire des agents) pour la période 2014 - 2019. Il va renouveler cette procédure pour la période 2020 – 2025 ; il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à mandater le CDG 45 pour lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation sur le risque santé et sur le risque prévoyance des agents.

#### V – MISE EN PLACE DU R.G.P.D. – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

M. le président présente à l'assemblée les propositions pour la mise en place du RGPD.

Tableau récapitulatif des offres :

COMMUNE	OFFRE GIP RECIA SIVoM	OFFRE GIP RECIA CCDP	OFFRE DATA VIGI PROTECTION
AUDEVILLE	270,00	883,33	192,00
CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE	270,00	883,33	264,00
INTVILLE-LA-GUÉTARD	270,00	883,33	192,00
MORVILLE-EN-BEAUCE	270,00	883,33	192,00
PANNECIÈRES	270,00	883,33	192,00
ROUVRES-SAINT-JEAN	270,00	883,33	264,00
THIGNONVILLE	270,00	883,33	264,00
SERMAISES	2 547,00	2 503,33	480,00
S.I.Vo.M.	4 212,00	-	-
<b>S/TOTAL</b>	<b>8 649,00</b>	<b>12 898,64</b>	<b>2 040,00</b>

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de surseoir à la décision et charge le président de demander à DATA VIGI PROTECTION un complément pour une offre financière incluant le S.I.Vo.M. et le détail des prestations proposées.

#### VI – BUDGET PRINCIPAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

A la demande de la trésorerie de Malesherbes et sur proposition du Président,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** l'admission en non-valeur de deux créances pour un total de **46,70 € sur le budget principal**.

#### VII – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour le remplacement de Mme HEITZ Catherine au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** : La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 30/35<sup>e</sup>

La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 31,5/35<sup>e</sup>

La création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à 35/35<sup>e</sup>

La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 26 h hebdomadaires

## VIII – AFFAIRES DIVERSES

Mme HEITZ Catherine fait valoir son droit à la retraite au 31.12.2018. Un verre de l'amitié sera organisé dans la première quinzaine du mois de décembre.

Le conseil syndical accorde un crédit de 300 € pour un cadeau de départ.

### Affaires scolaires :

1 - ☞ Effectifs de l'école maternelle au 04.09.2018 : **125**

1	Mme BONTEMPS – Mme ESCHALIER	PS	25
2	Mme BIZOUERNE – Mme VALENTIN	PS GS	10 15
3	Mme PALLIER	MS	26
4	Mme GONCALVES	MS GS	13 11
5	Mme TOGNELLI	GS	25
<b>TOTAL : PS = 35 – MS = 39 – GS = 51</b>			
PM : ☞ effectifs de l'école élémentaire : <b>245</b>			

### Périscolaire :

- 1 Plan Alimentaire Individualisé (P.A.I.) a été mis en place à la rentrée pour un enfant en élémentaire
- 1 élève de maternelle est accompagnée de son AVS à la cantine et à la garderie le soir.

Le Président,



Gérard BOHN